

MEMBRE : **N° :**.....

Veillez attester par votre signature du présent paragraphe de ce que, en Suisse ou à l'étranger:

- vous n'avez jamais fait l'objet d'aucune condamnation ni ne faites actuellement l'objet d'aucune procédure à caractère pénal ou disciplinaire, que ce soit de nature judiciaire ou administrative, pour des faits ayant une relation avec votre activité professionnelle (par exemple interdiction ou retrait d'autorisation d'exercer une activité professionnelle, exclusion d'un OAR, etc.) ou du fait d'actes constitutifs de crime au sens du droit suisse ;
- la gestion irréprochable des entreprises dont vous avez été l'employé ou l'organe n'a jamais été remise en cause par une Autorité de surveillance des marchés financiers (par exemple FINMA, CFB, OAR, et autorités étrangères équivalentes), à raison de faits qui vous étaient imputables.

Nom :..... Prénom :.....

Pour attestation de ce qui précède : (Lieu, date, signature)

.....
.....

En cas de faits, actes, procédures ou condamnations pouvant n'être pas entièrement compatibles avec l'attestation ci-dessus énoncée, ou pouvant être relevant de la réputation ou de la garantie d'une gestion irréprochable d'une banque ou d'un négociant en valeur mobilière, veuillez en indiquer précisément le contenu et fournir tous documents et moyens d'information permettant d'en estimer exactement la portée.

Conformément au chiffre 4 de la Directive 1 de l'ARIF :

Vous devez fournir un dossier personnel complet pour tous vos organes (associés de sociétés de personnes, associés gérants de sociétés à responsabilité limitée, membres de conseils d'administration, de conseils de fondation ou de comités d'associations, et tous autres membres de la direction possédant des pouvoirs généraux), ainsi que pour tous vos employés et auxiliaires subordonnés participant à vos affaires assujetties à la LBA, y compris votre responsable LBA.

Vous êtes dispensés de l'obligation de fournir un dossier complet pour :

- les associés de sociétés de personnes ou à responsabilité limitée, et membres de conseils d'administration, conseils de fondation ou comités d'association, comportant au moins dix personnes, et seulement en ce qui concerne celles de ces personnes qui n'ont aucune activité opérationnelle ni pouvoir de signature ;
- les associés non-gérants de sociétés à responsabilité limitée qui n'ont aucune activité opérationnelle ni pouvoir de signature.

Informations sur la personne :

Noms, Prénoms:

Fonction au sein de l'entreprise:

Dès le :

Veillez fournir les documents suivants :

- photocopie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité et contresignée par l'intéressé ;
- photocopie contresignée par l'intéressé du permis de résidence (pour les étrangers résidents en Suisse) ou du permis de travail (pour les frontaliers) ;
- extrait original du casier judiciaire du pays de résidence, datant de moins de trois mois ;
- *curriculum vitae* daté et signé en original par la personne concernée et contenant au moins son état civil, son adresse privée, sa formation, son parcours professionnel ;
- photocopie des diplômes, contresignée par leur titulaire *
- photocopie des certificats de travail, contresignée par leur titulaire *

* ou, à défaut, une attestation écrite sur l'honneur expliquant cette absence, datée et signée